



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents (21)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Maryline CHALOT,
Mathieu GAGLIARDI,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Madeleine MAUFFREY,
Alain KMOCH,
Christine GUEY,
Jean-Luc MIESKE,
Lysiane MABIRE,
Clément GIRARD,
Denis TISSERAND,
Christian TOITOT,
Sergio BEE,
Sylvie WERNY,
Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (8)

Patrick LIEGEART a donné
procuration à Jean-Marc
ROBERT,
Magali MEINIER a donné
procuration à Jean
FORESTI,
Brigitte ALZINGRE a donné
procuration à Françoise
PAICHEUR,
Romuald GADET a donné
procuration à Alain KMOCH,
Sophie MOREL a donné
procuration à Maryline
CHALOT,
Léa LEMOINE a donné
procuration à Mathieu
GAGLIARDI,
Eric LANUSSE CAZALE a
donné procuration à Nicolas
PIERGUIDI,
Laetitia LIEGEART a donné
procuration à Catherine
JACQUOT.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Kayhan ALDIRMAZ
Secrétariat de l'Assemblée
Sandrine DOFFE
Secrétariat de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance à l'unanimité des voix présentes et représentées.**

QUESTIONS ORALES

Trois questions orales sont annoncées par le Groupe Seloncourt autrement, écologique et solidaire :

M. TISSERAND

1/ Question sur les mesures pour l'intégration de la circulation des cyclistes Place Croizat

2/ Question sur la disponibilité des salles à destination des associations

Mme ROCH

3/ Question sur les poteaux d'affichage des banderoles qui se trouvaient vers le Four à bois et qui ont été enlevés à cause de la piste cyclable

INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2021.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2022

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 juin 2022.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 - MOTION DE SOUTIEN A LA FORMATION SECRETAIRE DE MAIRIE DU « GASM »

M. BUCHWALDER présente ce point.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;

Vu la délibération du 6 juillet 2022 du Conseil d'Administration du CDG25 soutenant la motion adoptée par le Conseil d'Administration du CDG70 en date du 31 mai 2022 ;

Considérant que :

- le/la secrétaire de mairie joue un rôle central dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- les différents dispositifs de qualifications mis en place sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs ont un réel intérêt à perdurer, notamment le dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion),
- la question du financement et notamment le maintien du dispositif est conditionnée à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),
- malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région Bourgogne-Franche Comté n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison, alors que des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec les Régions,
- le Conseil d'administration du CDG25 a décidé de soutenir la motion du CDG70 destinée à interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM,
- il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien,

M. BUCHWALDER précise que le Conseil Général a lui-même voté cette motion.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article 13 de la Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 et du Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022, il convient de désigner un correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le maire communique le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'Etat dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Monsieur le Maire propose M. Patrick LIEGEART, il demande s'il y a d'autres candidatures.

M. TISSERAND demande si cette fonction-là n'était pas assurée avant. Il lui semble que dans le dernier mandat il y avait un correspondant sécurité, M. BERSOT, qui exerçait ces missions.

M. BUCHWALDER répond qu'il était correspondant défense et non incendie et secours.

M. BUCHWALDER précise que ces missions seront intégrées au plan communal de sauvegarde.

M. TOITOT demande pourquoi ne pas avoir fait le choix de désigner un adjoint pour cette fonction.

M. BUCHWALDER répond tout simplement pour des questions de cohérence et de compétences puisque M. LIEGEART a exercé ces missions dans le cadre professionnel et cela permet également d'impliquer un conseiller municipal en dehors du bureau.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4 – DELIBERATION RECTIFICATIVE - PARTICIPATION DE LA VILLE AU FINANCEMENT DU BAFA (BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR)

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il est rappelé la délibération en date du 07 juin 2022 portant Participation de la ville au financement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

Il convient d'adopter une délibération rectificative car le prénom ainsi que le nom d'une animatrice bénéficiaire de la participation de la commune au financement du BAFA qui figurent sur la délibération sont erronés.

Il convient tout d'abord de rectifier le prénom « Marlène » et le remplacer par « Marylène ». Il convient ensuite de remplacer le nom « JARDOT » et le remplacer par « JARLOT ».

Ainsi, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Marylène JARLOT, domiciliée à Seloncourt, qui sollicite la participation de la commune afin de valider sa formation BAFA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à cette formation par le versement d'une somme n'excédant pas le montant plafond de 300 €.

Conformément à la convention de stage conclue avec l'organisme formateur, l'animatrice s'engage quant à elle, à faire partie d'une équipe d'animation lors des centres de loisirs organisés par la commune, pour une durée de 14 jours ouvrés, durant la période du 11 au 29 juillet 2022.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

5 - REGLEMENT INTERIEUR

M. BUCHWALDER présente ce point.

Le règlement intérieur du conseil municipal a été adopté lors de sa séance du 30 septembre 2020.

Une première modification est intervenue, par délibération n°DCM20210309-2 le 9 mars 2021, modifiant l'article 8 relatif au « Fonctionnement des commissions municipales ».

Il convient aujourd'hui, compte-tenu de l'Ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant « *réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement* », et du Décret n°2021-1311 du même jour, entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2022, d'apporter de nouvelles modifications au règlement actuel.

Celles-ci portent sur le rôle du secrétaire de séance, les votes, la rédaction du procès-verbal et sa publicité.

Les chapitres et articles suivants ont donc été modifiés selon le document joint en annexe :

-Chapitre III – Article 14 : Secrétaire

-Chapitre IV – Article 26 : Votes

-Chapitre V – Article 28 : Procès-verbaux et Article 29 – Publication numérique des délibérations

Il est proposé l'adoption du règlement intérieur modifié joint à cette délibération.

M. TISSERAND remarque que dans l'article 28 on cite l'article 2121-23 du CGCT, mais qu'il aurait bien vu l'article 2121-15. En effet, dans l'article 28 du règlement intérieur, c'est l'article 2121-15 du CGCT qui est cité.

Il ne comprend pas non plus l'intégration d'un aussi grand laïus sur le contenu des comptes-rendus.

M. BUCHWALDER répond qu'il s'agit des nouvelles obligations liées à la nouvelle réglementation et il reconnaît que le règlement intérieur est très précis.

M. TOITOT demande pourquoi la phrase « *le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.* » a été barrée.

M. BUCHWALDER répond que c'est parce qu'elle est sortie des textes.

M. TOITOT demande si cela va changer quelque chose le fait que le nom des votants est indiqué ainsi que l'indication de leur vote. Parce que c'est une chose importante de savoir qui a voté et pourquoi. Il souhaite une explication.

M. BUCHWALDER/M. BUHLER dans l'article du CGCT cette phrase n'apparaît plus, c'est pourquoi elle a été retirée du règlement intérieur. Les votes seront toujours indiqués.

M. TOITOT précise que son groupe a eu beaucoup de mal à travailler sur ce règlement car la version papier et la version numérique n'étaient pas les mêmes.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

6 - GARANTIE D'EMPRUNTS NEOLIA – CAISSE DES DEPOTS ET RECONSIGNATION

M. BUCHWALDER présente ce point.

La société NEOLIA, sise 34, rue de la Combe aux Biches – 25205 Montbéliard Cedex, ci-après l'emprunteur, a contracté des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations destinés au financement de la construction de 6 logements PLUS et 2 logements PLAI situés aux 1 et 3 rue du Maquis du Lomont à Seloncourt.

Ces prêts devant être cautionnés par une collectivité locale, la société NEOLIA a sollicité la garantie de la Commune de Seloncourt.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 136540 en annexe signé entre NEOLIA n°000208306 ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Article 1 : L'assemblée délibérante de SELONCOURT accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 139 467 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 136540, constitué de 5 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 341 840,10 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

7 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il est rappelé les délibérations en date du 12 avril 2022 ayant pour objet l'attribution des subventions aux associations seloncourtoises ainsi que l'attribution des subventions aux associations extérieures.

Il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations identifiées dans le tableau de répartition ci-joint.

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2022, a émis un avis favorable.

Subventions de fonctionnement associations selon courtoises	Vote CM 27/09/2022
MPT - CARNAVAL	6 000,00 €
Cossies fan tutti - Concerts orgue	3 000,00 €
Comité de Coordination - 13 juillet	1 500,00 €
Subvention ménage associations	
Jeanne d'arc	3 000,00 €
Tennis de table	3 000,00 €
TOTAL	16 500,00 €
Subventions de fonctionnement associations éducatives	
LES FRANCAS DU DOUBS - RAM	7 000,00 €
TOTAL	7 000,00 €

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

8 - ACQUISITION D'UNE TOILE DE MONSIEUR GILBERT SEGUIN

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre de la série d'expositions intitulées AU FIL DE L'ART 2022 permettant à des amateurs locaux d'exposer leur travail, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une toile de l'exposant Monsieur Gilbert SEGUIN, peintre autodidacte pour un montant de 150 €.

La Commission Finances, réunie le 13 septembre 2022, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

9 - CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) A LA CRECHE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le départ d'un agent de la crèche muté dans une autre collectivité

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet pour pallier ce départ.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel pour exercer les fonctions d'agent de crèche.

La Commission Personnel, réunie le 13 septembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

10 - CREATION D'UN POSTE DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL A LA CRECHE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le prochain départ à la retraite de la directrice de la crèche,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de cadre supérieur de santé paramédical à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2022 pour pallier ce départ.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel pour exercer les fonctions de directrice de crèche.

La Commission Personnel réunie le 13 septembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 - CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS A LA CRECHE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la mise en disponibilité de l'Educatrice de Jeunes Enfants à la crèche,

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 pour pallier cette absence.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel en raison des difficultés de recrutement d'Educateurs de Jeunes Enfants titulaires du concours de la fonction publique territoriale.

La Commission Personnel réunie le 13 septembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

12 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET AU SERVICE FINANCES

M. BUCHWALDER présente ce point.

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif, afin de renforcer le service Finances,

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022,

La modification de la durée hebdomadaire de travail étant supérieur à 10 % de la durée de service initiale, l'avis du Comité technique a été sollicité et celui-ci a rendu un avis favorable.

La Commission Personnel réunie le 13 septembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

13 - REGLEMENT DE VOIRIE – MISE EN PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

M. ROBERT présente ce point.

Le règlement de voirie, conformément à l'article R141-14 du code de la voirie routière, permet de définir les modalités administratives, techniques et financières applicables aux travaux exécutés sur les voies communales et détermine les conditions d'occupation desdites voies. Il ne concerne pas les occupations temporaires à caractère superficiel sur le domaine public communal dans la mesure où il n'y a pas de modification de ce domaine.

La Ville de Seloncourt compte environ 40 km de voirie communale.

Une procédure d'élaboration d'un règlement de voirie a été amorcée afin de tenir compte de l'évolution des droits et des besoins de la commune et aussi d'améliorer la gestion de notre patrimoine routier.

Le règlement

- définira les procédures de demandes d'autorisation de travaux ainsi que les documents types pour les demandes d'autorisation
- prendra en compte l'évolution de la réglementation concernant les déclarations nécessaires avant travaux (Déclaration de Travaux (DT), Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), Avis de Travaux Urgents (ATU),
- réglera les surplombs,
- précisera les modalités pour les réfections de fouilles et les reprises de pavage
- intégrera les nouvelles mesures en termes d'éclairage nocturne,
- décrira les prescriptions nécessaires pour des interventions dans les espaces verts de la Ville ainsi que les barèmes à appliquer en cas de détérioration des arbres,

D'autre part, la révision du règlement de voirie communal permettra d'obtenir une certaine cohérence avec le règlement de voirie du conseil départemental et des voies d'intérêt communautaires (en cours de rédaction).

Le règlement de voirie est établi par le Conseil Municipal après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant notamment des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales.

Cette commission est sollicitée pour émettre un avis sur les prescriptions énoncées dans le règlement de voirie avant que ce dernier ne soit soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est proposé que la commission soit composée comme suit :

- Le Président de la Commission consultative : M. le Maire,
- L'adjoint délégué à la voirie
- Deux conseillers municipaux
- Un représentant de la direction des services techniques de la ville
- Un représentant du bureau d'études de la ville
- Un représentant des ateliers municipaux de la ville
- Un représentant d'Enedis
- Un représentant de RTE
- Un représentant du Syded
- Un représentant de GRDF
- Un représentant de GRT gaz
- Un représentant du Sygam
- Un représentant du service Cycle de l'eau de PMA
- Un représentant du service infrastructure de PMA
- Un représentant de Véolia,
- Un représentant d'Orange,
- Un représentant du Département

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette commission, un projet de règlement intérieur de la commission a été élaboré.

La Commission Voirie, réunie le 07 septembre 2022, a émis un avis favorable.

M. BUCHWALDER annonce le nom des deux conseillers qui sont désignés pour siéger à cette commission, il s'agit de M. Alain KMOCH pour la majorité et de M. Denis TISSERAND pour l'opposition.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

14 - SPECTACLE DE CONTE DE NOËL « LA MOUFLE » - SAMEDI 03 DECEMBRE 2022

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre des animations organisées par la Médiathèque Alice Boname, il est proposé la représentation d'un conte de Noël intitulé « La Moufle » par la Compagnie du Calao, le samedi 03 décembre 2022 à 15h à la Salle des Cossies.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le déroulement de ce spectacle et les modalités du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle établi par l'Association IOUL Musique, 30 route de Juigné - 49130 Les Ponts-De-Cé, représentée par Mme Fanny COLINEAU, Présidente, et notamment le coût de la prestation, soit 1 503,30 € TTC (frais de déplacement compris).

La Commission Culture, réunie le 15 septembre 2022, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

:

TABLEAU DES DECISIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal
par délibération du 09 JUIN 2020

Objet		Service instructeur	Numéro de décision	Avenant		Titulaire mandataire	Désignation du lot	Adresse du titulaire ou du mandataire	Date de signature	Montant T.T.C.
Contrat/Marché	Nature			N°	objet					
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE JBA ECONOMISTE MARCHÉ 2021-01	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marché public	DEC2022-06-09-18	3	PROLONGATION DE DELAI	GROUPEMENT JBA Economiste		5 Rue des combes 90100 FECHÉ L'EGLISE	09/06/2022	
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	TRAVAUX	Marché public	DEC2022-06-09-19		PROLONGATION DE DELAI JUSQU'AU 15/08/2022	titulaires des 12 lots concernés par l'opération			09/06/2022	
MARCHÉ DE CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES MARCHÉ N°2022-07	FCS	Marché public	DEC2022-07-04-20			AXIMA CONCEPT		1 PLACE Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche 92930 PARIS LA DEFENSE	04/07/2022	22 663,20 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	TRAVAUX	Marché public	DEC2022-07-18-23		PROLONGATION DE DELAI JUSQU'AU 19/09/2022	titulaires des 12 lots concernés par l'opération			18/07/2022	
PROGRAMME DE VOIRIE 2022 DECLARATION SANS SUITE	TRAVAUX	Marché public	DEC2022-07-27-24						27/07/2022	
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN - AVENANT N°4 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE JBA ECONOMISTE MARCHÉ 2021-01	PRESTATIONS INTELLECTUELLES	Marché public	DEC2022-08-17-26	4	PROLONGATION DE DELAI	GROUPEMENT JBA Economiste		5 Rue des combes 90100 FECHÉ L'EGLISE	17/08/2022	
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX	TRAVAUX	Marché public	DEC2022-09-09-27		PROLONGATION DE DELAI JUSQU'AU 31/10/2022	titulaires des 12 lots concernés par l'opération			09/09/2022	

Titre	Service instructeur	Numéro décision	Objet	Date
REGIE TEMPORAIRE "LE BRUIT DU RENARD"	Administration Générale	DEC2022-07-15-21	ANNULEE	
SUPPRESSION DE LA REGIE D'AVANCES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	Administration Générale	DEC2022-07-15-22	ANNULEE	
CATEGORIE DE DEPENSES SANS ORDONNANCEMENT AU PREALABLE	Finances	DEC2022-07-27-25	AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT MANDATEMENT	27/07/2022

ARRETES DU MAIRE

N° ACTE	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2022-05-06-53	06/05/22	PM	Arrêté de travaux CIRCET réparation casse GC D 34 rue du Général Leclerc
ARR2022-05-09-54	09/05/22	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire Tarot Club Seloncourt 16 mai 2022
ARR2022-05-12-55	12/05/22	PM	Arrêté de travaux CIRCET remplacement d'un cadre tampon et dalles trottoir rue Georges Becker
ARR2022-05-13-56	13/05/22	PM	Arrêté de travaux SADE CGTH création branchement AEP et EU 2 jours rue de la Pâle
ARR2022-05-13-57	13/05/22	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire MPT marché populaire
ARR2022-05-16-58	16/05/22	PM	Arrêté de travaux DEMONGEOT confection boucles carrefour à feux THNS avenue Général Leclerc
ARR2022-05-16-59	16/05/22	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire AVS vide grenier du 03 juillet 2022
ARR2022-05-16-60	16/05/22	PM	Arrêté stationnement interdit place Croizat Brocante annuelle 03 juillet
ARR2022-05-17-61	17/05/22	PM	Arrêté de travaux rue de la Côte remise à niveau tampon RD 35 EURL MONNET
ARR2022-05-17-62	17/05/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire association les Pipistrelles marche gourmande du 22 mai
ARR2022-05-20-63	20/05/22	PM	Arrêté de travaux carrefour à feux THNS avenue du Général Leclerc Roger Martin
ARR2022-05-25-64	25/05/22	PM	Arrêté de stationnement temporaire place de taxi n° 2 JUSSIEU secours HEZARD
ARR2022-05-31-65	31/05/22	PM	Arrêté de circulation grand prix cycliste PMA 2022
ARR2022-06-02-66	02/06/22	PM	Arrêté de débit de boissons concours mensuel de tarot en salle Cacheux le 20 juin après-midi
ARR2022-06-02-67	02/06/22	PM	Arrêté de travaux par EIMI ELEC rue de Berne pour une ouverture par branchement électrique du 20 juin durant 10 jours
ARR2022-06-10-68	10/06/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire pétanque Seloncourt marché du soir place Croizat
ARR2022-06-13-69	13/06/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire arts martiaux fête de la musique le 21 juin au Parc de la Panse
ARR2022-06-13-70	13/06/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire Cossie Billard Club fête de la musique le 21 juin au Parc de la Panse
ARR2022-06-15-71	15/06/22	PM	Arrêté de travaux rue des combes assainissement eau potable SOGEA franche comté
ARR2022-06-16-72	16/06/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire MPT fête de la musique le 21 juin au Parc de la Panse
ARR2022-06-20-73	20/06/22	PM	Arrêté de travaux carrefour rue d'Audincourt rue des Vignottes par Entreprise DEMONGEOT pour travaux THNS du 27 juin durant 7 jours
ARR2022-06-20-74	20/06/22	PM	Arrêté de fermeture place Ambroise Croizat - Bruit du Renard du 26 au 29 août 2022
ARR2022-06-20-75	20/06/22	PM	Arrêté Débits de boissons pour les Brasseurs et le Football Club pour le Bruit du Renard 2022

ARR2022-06-24-76	24/06/22	PM	Arrêté de travaux rue de berne élagage arbre entreprise l'arbre en tête
ARR2022-06-27-77	27/06/22	PM	Arrêté de fermeture Place Croizat -Les 3 Temps du Swing du 7 au 9 juillet 2022
ARR2022-06-30-78	30/06/22	PM	Arrêté de fermeture parc de la Panse abattage d'arbres (arbre en tête) 04 juillet 2022
ARR2022-07-01-79	01/07/22	PM	Arrêté de circulation carrefour à feux 74 rue du Général Leclerc -piste cyclable-
ARR2022-07-05-80	05/07/22	PM	Arrêté de débit de boissons temporaire pour les 3 temps du Swing du 7 au 9 juillet 2022 par le Cossie Billard Club
ARR2022-07-08-81	08/07/22	PM	Arrêté fermeture Place Croizat et parking Levin le 13 juillet jusqu'à minuit
ARR2022-07-08-82	08/07/22	PM	Arrêté débit de boissons concours mensuel de tarot salle Cacheux le 18 juillet 2022
ARR2022-07-08-83	08/07/22	PM	Arrêté de travaux par SARL STIEFVATER rue de Paupin pour remblai et terrassement à compter du 18 juillet 2022 pour 1 mois
ARR2022-07-08-84	08/07/22	PM	Arrêté de travaux par SARL STIEFVATER rue du champ de Cure pour remblai et terrassement à compter du 18 juillet 2022 pour 1 mois
ARR2022-07-08-85	08/07/22	PM	Arrêté de débit de boissons par les fontaines de jouvence pour le marché du soir le 29 juillet 2022 sur la place Croizat
ARR2022-07-08-86	08/07/22	PM	Arrêté de débit de boissons pour le 13 juillet 2022 par les Arts martiaux
ARR2022-07-08-87	08/07/22	PM	Arrêté de débit de boissons pour le 13 juillet 2022 par l'association des parents d'élèves de Seloncourt
ARR2022-07-12-88	12/07/22	PM	Arrêté de fermeture de la moitié de la place Croizat le 5 août pour l'association Astro400 pour une manifestation nocturne
ARR2022-07-25-89	25/07/22	PM	Arrêté fermeture place Croizat le 29 juillet pour le marché du soir
ARR2022-07-29-90	29/07/22	PM	Arrêté fermeture Parking Centre Culturel le mardi 2 août pour peinture places
ARR2022-07-29-91	29/07/22	PM	Arrêté portant interdiction liée au protoxyde d'azote de ce jour jusqu'à nouvel ordre
ARR2022-07-29-92	29/07/22	PM	Arrêté portant interdiction de rassemblement de personnes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public de ce jour jusqu'à nouvel ordre
ARR2022-07-29-93	29/07/22	AG	Nomination de mandataires-régie du centre culturel
ARR2022-07-29-94	29/07/22	AG	Création d'un acte constitutif d'une régie de recettes au service culturel
ARR2022-07-29-95	29/07/22	AG	Suppression de la régie d'avances au service des Ressources Humaines
ARR2022-08-02-96	02/08/22	PM	Arrêté permanent rue de la Pâle aménagement de voirie rétrécissement et stationnement interdit
ARR2022-08-02-97	02/08/22	PM	Arrêté permanent rue des Vignottes aménagement de voirie rétrécissement et stationnement interdit
ARR2022-08-04-98	04/08/22	PM	Arrêté de circulation virage de Berne pour élagage par l'entreprise Accoforêt de Arcey le 8 août de 08h à 20h

ARR2022-08-08-99	08/08/22	PM	Arrêté d'urgence - mise en sécurité - incendie d'une maison d'habitation TRIMAILLE rue des Noyers
ARR2022-08-10-100	10/08/22	PM	Arrêté débit de boissons temporaire SHNPM exposition de champignons 25 septembre place Ambroise Croizat salle polyvalente
ARR2022-08-11-101	11/08/22	PM	Arrêté de permis de détention d'un chien catégorisé ROTWEILLER PESCE Graziella
ARR2022-08-19-102	19/08/22	PM	Arrêté de travaux création branchement AEP rue des casernes VEOLIA 3 jours
ARR2022-08-22-103	22/08/22	PM	Arrêté débit de boissons championnat régional de pétanque boulodrome Monsieur LIEGEART 25 août 2022
ARR2022-08-25-104	25/08/22	PM	Arrêté débit de boissons bruit du renard - Brasseurs et Football club - annule et remplace ARR 2022 06 20 75
ARR2022-08-29-105	29/08/22	PM	Arrêté de stationnement définitif place de taxi n° 2 JUSSIEU HEZARD - annule et remplace ARR 2022 05 25 64
ARR2022-09-02-106	02/09/2022	PM	Arrêté de travaux création branchement EU rue des chalets T.P COURTOT
ARR2022-09-05-107	05/09/22	PM	Arrêté débit de boissons concours mensuel de tarot salle Cacheux le 19 septembre 2022
ARR2022-09-05-108	05/09/22	PM	Arrêté débit de boissons concours annuel de tarot salle des Cossies le 1er octobre 2022
ARR2022-09-07-109	07/09/22	PM	Arrêté formation pratique en milieu urbain CNFPT 04 octobre 2022 rue Claude Debussy
ARR2022-09-08-110	08/09/22	PM	Arrêté formation pratique en milieu urbain CNFPT 12 et 13 septembre 2022 rue Claude Debussy
ARR2022-09-08-111	08/09/22	PM	Arrêté de travaux du 12 au 23 septembre croisement impasse et rue de Paupin par SBTP pour renouvellement gaz
ARR2022-09-08-112	08/09/22	PM	Arrêté de travaux du 1er octobre au 18 novembre par TP COURTOT rue des Chalets pour création d'un branchement EU
ARR2022-09-12-113	12/09/22	ST	Arrêté d'alignement entre parcelle AR 373 et rue Claude Debussy
ARR2022-09-14-114	14/09/22	PM	Arrêté formation pratique en milieu urbain CNFPT 14 et 15 septembre 2022 rue Claude de Bussy - annule et remplace ARR 2022-09-08-110

QUESTIONS ORALES

M. TISSERAND

1/ Quelles mesures pour l'intégration de la circulation des cyclistes Place Croizat

Je suis désolé de poser cette question mais je n'ai pas pu assister à la dernière commission voirie, d'ailleurs je ne pourrai pas assister non plus à la prochaine qui se déroulera jeudi à 17h30 car, comme vous le savez Monsieur le Maire, et comme je l'ai signalé par écrit, le conseil de communauté débute à 18h30.

PMA a engagé le marquage des pistes cyclables mais il reste tout de même un flou au niveau de la circulation des cyclistes sur la place Croizat.

Nous pensons qu'il faut sérieusement se pencher sur le problème et tenter de canaliser les voitures pour sécuriser la circulation des cyclistes à cet endroit ou la circulation des voitures est quelque peu anarchique.

M. BUCHWALDER dit qu'il ne va pas répondre à la place de Jean-Marc ROBERT mais qu'une réflexion est engagée à ce sujet.

M. ROBERT dit que c'est pris en compte mais que cela traîne car PMA a consommé tous ses budgets pour cette année. Il y a également des problèmes au niveau de la promenade Charles de Gaule et de la Place Croizat.

Ajoute que cette problématique concerne également les trottinettes.

M. TOITOT indique que rue d'Audincourt, il y a un problème de sécurité au niveau des sorties des Résidences par l'absence de marquage au sol pour les automobilistes.

M. ROBERT répond que le problème est toujours le même, cela dépend de l'intervention de PMA.

2/ Question sur la disponibilité des salles à destination des associations

M. TISSERAND

Suite à la location du rez-de-chaussée de la Fonderie, bâtiment à l'origine dédié uniquement aux associations, et à la réorganisation due à la rénovation de l'école Louise Michel, qu'en est-il de la disponibilité des salles à destination des associations ?

Le manque de salle est avéré, par exemple à la rentrée, le Chœur de Seloncourt, animé par PMA n'a pas pu trouver sa place habituelle et n'a plus de session à Seloncourt. C'est bien dommage.

Quelles seront les mesures prises pour pallier la perte de disponibilité de la salle polyvalente lors de sa rénovation ?

Vous le savez, cette salle est maintenant essentielle aux activités et aux manifestations de beaucoup d'associations de Seloncourt sans oublier celles de la commune.

M. BUCHWALDER répond que le rez-de-chaussée n'a jamais été dédié aux associations.

M. TISSERAND dit qu'il y a des enfants qui devaient aller à la chorale organisée par PMA. Ils avaient un créneau le jeudi soir à la salle Bonnot. Or, le créneau n'a pas été accordé cette année car il y avait déjà une association qui avait prévu une activité.

M. BUCHWALDER indique qu'on ne supprime pas un créneau de manière arbitraire, c'est pourquoi une enquête sera menée. Concernant les mesures prévues lorsque la salle polyvalente sera rénovée, la question n'a pas encore été étudiée.

M. TISSERAND dit que c'est le moment d'y réfléchir, il est par exemple possible de prévoir des locations de salle.

M. BUCHWALDER répond qu'il est nécessaire d'avoir des ressources financières à mettre en face.

3/ Question sur les poteaux d'affichage des banderoles qui se trouvaient vers Le Four à Bois et qui ont été enlevés à cause de la piste cyclable

Mme ROCH

Demande s'il est possible de remettre des banderoles de l'autre côté du rond-point au niveau de l'ancienne station à essence.

M. BUCHWALDER c'est effectivement ce qui a été envisagé. Cependant, le terrain où il est prévu de les implanter n'appartient pas à la commune. Quand le rond-point a été établi par le département, il n'a pas réalisé les mutations nécessaires. Néanmoins, un des propriétaires a accepté de le céder à l'euro symbolique.

M. ROCH indique que cet emplacement est bien situé, car lorsqu'on arrive d'Audincourt, il y a une meilleure visibilité.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra **mardi 25 octobre 2022 à 18H30**.

Fin de séance à 19h30.

Le Secrétaire de Séance
Françoise PAICHEUR

Le maire
Daniel BUCHWALDER